

MENTIONS LÉGALES IMPORTANTES

Limitations et exclusions de responsabilité concernant la membrane AcoustiTECH LV™

La membrane AcoustiTECH LV™ a été conçue et est destinée pour être utilisée **uniquement pour des applications intérieures**, jamais à l'extérieur. Elle ne doit **jamais être collée et n'y installée avec des recouvrements de sol autre que des planchettes en vinyle flottant**.

Il est obligatoire de respecter intégralement toutes les directives, spécifications, indications, restrictions, limitations et exclusions applicables à la membrane AcoustiTECH LV™, dont celles contenues à sa « **Fiche technique** », son « **Guide d'installation** » et les autres documents publiés à son égard par Acoustitech Inc. Sans restreindre ce qui précède, les paramètres d'épaisseur qui y sont spécifiés doivent en tout temps être respectés, la membrane AcoustiTECH LV™ **n'étant compatible et ne pouvant être utilisée et installée qu'avec une planchette de vinyle flottant d'une épaisseur minimum de 6.5 mm (1/4 po) dotée d'un système de joints à mécanisme de verrouillage**. S'il y a une membrane intégrée, elle ne peut pas excéder 1.5 mm (1/16 po).

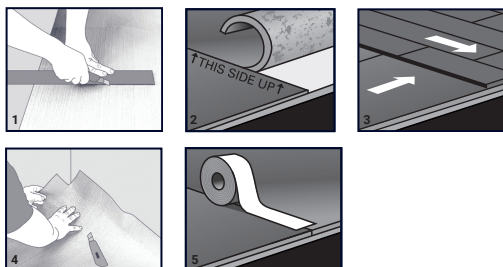
Pour plus d'informations sur les mentions légales de ce produit, veuillez vous référer à l'annexe de ce document.

Consulter le guide d'installation du plancher de vinyle (languettes et carreaux) pour la préparation du sous-plancher. Il est important que la surface de béton ou de contreplaqué soit propre, exempte de tout type de contaminant, tel que de la graisse, de la poussière, de la saleté, des particules de bois ou autres. Corriger toutes les imperfections du support selon les normes reconnues de préparation comme stipulé par les fabricants de revêtement de sol. La membrane ne corrige pas un problème de béton déficient.

1. Couper la membrane à l'aide d'un couteau à lame rétractable ou d'un ciseau régulier
2. Le côté imprimé de la membrane doit être installé vers le haut.
3. Les laizes de membrane doivent être déposées perpendiculairement aux languettes et carreaux de vinyle.
4. Couvrir toute la surface avec la membrane en la remontant verticalement de 5 cm (2 po) sur les murs et les obstacles. Il ne doit rester aucun espace découvert. Les bandes de membranes doivent se toucher sans se superposer
5. Joindre et sceller ensemble les laizes de la membrane avec un ruban adhésif.

6. Si une déchirure survient pendant l'installation, sceller la déchirure avec un ruban adhésif.

7. Procéder à l'installation du revêtement de vinyle (languettes et carreaux) selon les recommandations du fabricant.



Mentions légales importantes – Limitations et exclusions de responsabilité concernant la membrane AcoustiTECH LV™

La membrane AcoustiTECH LV™ a été conçue et est destinée pour être utilisée **uniquement pour des applications intérieures**, jamais à l'extérieur. Elle ne doit **jamais être collée** et **n'y installée avec des recouvrements de sol autre que des planchettes en vinyle flottant**.

Il est obligatoire de respecter intégralement toutes les directives, spécifications, indications, restrictions, limitations et exclusions applicables à la membrane AcoustiTECH LV™, dont celles contenues à sa « **Fiche technique** », son « **Guide d'installation** » et les autres documents publiés à son égard par Acoustitech Inc. Sans restreindre ce qui précède, les paramètres d'épaisseur qui y sont spécifiés doivent en tout temps être respectés, la membrane AcoustiTECH LV™ **n'étant compatible et ne pouvant être utilisée et installée qu'avec une planchette de vinyle flottant d'une épaisseur minimum de 6.5 mm (1/4 po) dotée d'un système de joints à mécanisme de verrouillage**. S'il y a une membrane intégrée, elle ne peut pas excéder 1.5 mm (1/16 po).

La membrane AcoustiTECH LV™ est garantie selon les termes, conditions, restrictions, limitations et exclusions prévus à la « **Garantie limitée - Membrane AcoustiTECH LV™** ».

Acoustitech Inc. n'assume aucune responsabilité ni ne garantit l'adaptabilité, la compatibilité ou une quelconque performance de la membrane AcoustiTECH LV™ en combinaison avec tout revêtement de plancher de vinyle flottant en particulier. Il est donc de la seule responsabilité de l'acheteur, tout comme de ses entrepreneurs, installateurs et autres professionnels sélectionnant la membrane AcoustiTECH LV™ pour un projet particulier, **d'obtenir du fabricant du revêtement de plancher en vinyle flottant concerné par le projet la confirmation et garantie écrite que son revêtement de plancher sera adapté, compatible et performant, si installé en combinaison avec la membrane AcoustiTECH LV™ pour le projet envisagé**. Il incombe donc au fabricant de revêtement de plancher en vinyle flottant et non à Acoustitech Inc. d'effectuer tous les tests appropriés afin d'émettre cette confirmation et garantie.

Sans restreindre ce qui précède, Acoustitech Inc. ne peut non plus être tenue responsable, d'une quelconque façon et à l'égard de quiconque, de toutes les pertes, dommages, frais ou coûts directs, indirects, accessoires, consécutifs, spéciaux, punitifs ou autres, en lien avec ou découlant de toute utilisation ou installation incompatible, inadéquate ou autrement déficiente de la membrane AcoustiTECH LV™, dont notamment de toute utilisation ou installation ne respectant pas intégralement la « **Fiche technique** », le « **Guide d'installation** » et les autres documents publiés à son égard par Acoustitech Inc.